

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

---

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -  
(N° 2417)

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« quinze ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de renforcer les peines complémentaires d'annulation ou de suspension du permis de conduire de la personne responsable d'une atteinte physique volontaire ou involontaire envers une autre personne.